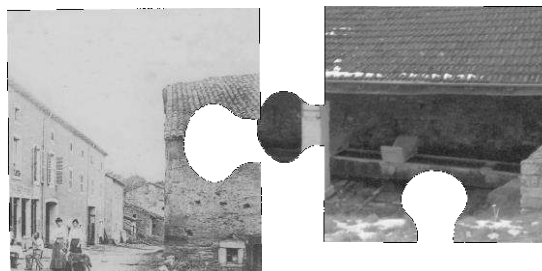


N°12
JANVIER 2015

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Inauguration de la Bibliothèque d'Agémont
- Travaux d'accessibilité du cimetière
- Forêt, l'état d'assiette
- Déchets sauvages
- Devoir de mémoire
- Ecole : concours de la Prévention routière
- CCAS : conférence-débat, repas des Séniors, rappel des subventions versées
- Histoire locale : les champs de tir de circonstance
- Le Comité des Fêtes
- Le Club de la Mirabelle
- La Sainte Fleur, Billet d'Isidore
- Bibliothèque
- Prix du Roman 2014
- Union des Chasseurs
- ASGDC : foot en division
- Centre d'Intervention et de Secours
- Consultation/Référendum
- Recensement militaire
- Etat civil
- Horaires mairie et maison des services

DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE



APENCOURT - Agémont - Barbonfoing

Tél/fax : 03.29.66.86.97
dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

LA VIE DE LA COMMUNE

Janvier 2015 - N° 12

Bulletin municipal d'informations semestriel

Commune de Dommartin-Aux-Bois

1, rue de Blûmont

88390 DOMMARTIN AUX BOIS

Directeur de publication :

Patrick RAMBAUT

Comité de rédaction :

DIDELOT Ghyslaine, Catherine FARINEZ,

Edith CHARLES et Evelyne CHONAVEL

Mise en page : FINOT Cindy

Imprimé par nos soins

Tirage : 230 exemplaires

Bulletin distribué gratuitement.

Dépôt légal : Mars 2015

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

Mon intervention va consister, pour ne pas changer mon habitude, à vous résumer les décisions du Conseil Municipal et les travaux réalisés au cours des six derniers mois, ainsi que l'état d'avancement des gros chantiers et de nos projets.

Concernant le projet de la nouvelle mairie, le permis de construire, déposé fin juillet 2014 a été accordé. La publicité et l'appel à la concurrence des entreprises ont été lancés le 6 novembre 2014, la notification aux entreprises retenues devrait se faire en début 2015, pour un début des travaux en mars, pour une durée de quatre mois environ. Ce projet est subventionné à hauteur de 32% par le Conseil Général des Vosges et a fait l'objet d'une demande de participation financière auprès de Monsieur Michel HEINRICH, notre Député. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas retenir la proposition de participation de la Fondation du Patrimoine, générant des contraintes (exemple : remplacement d'une fenêtre PVC datant de 2010 par une menuiserie bois) et peu d'apport financier.

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité du cimetière ont été terminés, comme nous l'avions souhaité, pour la Toussaint. Ils vous sont détaillés dans un article spécifique un peu plus loin. Ceux concernant la salle polyvalente et l'église devraient se faire au printemps.

La mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente nécessite de faire en même temps la mise aux normes de l'assainissement du bâtiment, c'est pourquoi ce projet est reporté en 2015, il fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général des Vosges.

Les études de sol nécessaires à l'étude d'extension du bâtiment communal nous ont réservé une surprise, le sol n'est pas très porteur. Cela nous conduirait à creuser à 1m60 de profondeur en limite de propriété, ce qui déstabiliserait sans aucun doute la clôture et le bâtiment du voisin construits sur limite. Cela se traduirait également par une plus-value estimée de 14 à 20 000 €, hors mis travaux de réparation de clôture. Le Conseil Municipal, au vu de ces éléments, a retenu la proposition de faire construire à 1m50 de la limite par nos agents communaux qui en ont les compétences, pour diminuer les coûts et les risques, tout en répondant au besoin d'abriter le matériel. Nous reprenons donc la maîtrise d'œuvre sur ce dossier, l'architecte fera les plans en fonction de nos choix et déposera le permis modificatif. L'extension ainsi réalisée sera de 120 m² au lieu de 150 m² initialement prévus. Nous espérons ainsi rester dans l'enveloppe prévue initialement. Nous compléterons le permis de construire par un abri à sel et un abri à matériel extérieur.

Dans le bulletin communal de juillet 2014, j'évoquais des changements envisagés par l'ONF, concernant les affouages. Ils nous ont été confirmés à l'occasion d'une réunion en juillet 2014. Il nous a été rappelé à cette occasion les règles de possibilité de fournir du bois de chauffage par le principe de l'affouage, pour l'utilisation du foyer et l'interdiction de revendre ce produit. Il nous a été également expliqué les modes d'obtention, soit à fabriquer soi-même, soit à acheter en bord de chemin. Les conditions plus détaillées figurent dans le règlement d'affouages que les candidats à l'une ou l'autre des méthodes, ont reçu lors de leur inscription. Je faisais état, dans ce bulletin, de l'attente d'une partie de la population, de la méthode vente de bois en bord de chemin. On a été surpris de constater que seulement quatre foyers s'y sont inscrits. Le Conseil Municipal a décidé de modifier la délibération correspondante, il ne sera fabriqué que le nécessaire, le surplus sera vendu en bois d'industrie. Le nombre d'affouagistes a fortement diminué, on est passé de 52 l'an passé à 35 pour l'hiver 2014-2015. Pour tenir compte de ces évolutions et de la fluctuation des candidatures, le Conseil Municipal a décidé, pour la saison 2015/2016, de lancer l'appel à candidature en juin, pour prévoir le volume de bois nécessaire, et vendre, là aussi, le surplus en bois d'industrie.

Le dossier « assainissement » va entrer en phase d'enquête publique. La Communauté de Communes, qui a la compétence, a demandé au Président du tribunal administratif, de nommer un commissaire enquêteur. Monsieur André BOBAN a été retenu pour ce travail, son enquête se déroulera du lundi 26 janvier 2015 au jeudi 26 février 2015, il assurera des permanences en mairie de Dommartin aux Bois le lundi 26 janvier 2015 de 15 à 17 heures, le samedi 14 février de 9h30 à 11h30, et le jeudi 26 février 2015 de 16 à 18 heures. L'agence de l'eau ne subventionne que les installations non conformes, recensées au nombre de 23 sur notre commune.

Pour ce qui est de la voirie, nous avons programmé, cette année, un bicouche sur la rue des Curtilles à Agémont. Après appel d'offres, la société TRB a été retenue. Les travaux seront réalisés au printemps 2015. Ces travaux, d'un montant de 9 125 €, sont subventionnés à hauteur de 32% par le Conseil Général des Vosges. Le Conseil Municipal a décidé de retenir la proposition du Département de nous céder un délaissé de 1 000 m² à la gare, ancienne route Girancourt/Gorhey, qui sera intégré dans le domaine public de la commune. Le Conseil Général nous propose également de nous rétrocéder les routes départementales 39D (de la RD 460 les Croix de Dommartin à Dommartin aux Bois) et la route départementale 39F (de la RD39 gare à Adoncourt). Il remettra en état ces routes avant de nous les céder. Nous savons que l'Etat prévoit de transférer les routes à la Région. Celles qui desservent uniquement nos villages risquent de nous être reversées à la commune, sans doute sans remise en état. C'est à partir de cette réflexion que le Conseil Municipal a décidé d'anticiper et d'accepter la proposition du Conseil Général, sous réserve que les fossés soient curés, que la couche de roulement soit renouvelée, que des poutres de

rive soient réalisées là où la chaussée s'effondre dans les fossés, qu'un nouveau marquage horizontal soit appliqué après travaux.

Un changement en ce qui concerne le déneigement. J'ai eu l'occasion de vous expliquer que les routes départementales qui desservent nos villages sont classées en N3D, ce qui veut dire « niveau 3 seulement déneigées ». Le niveau 3 prévoit un passage des engins du département lorsque tout est fait ailleurs, c'est-à-dire en dernier. Ceci explique que parfois l'intervention avait lieu en fin d'après-midi. Le « D » signifie « déneigé seulement », sans salage. Le Conseil Général nous a proposé une convention nous confiant le déneigement des trois routes départementales desservant nos villages, il nous fournit deux tonnes de sel par kilomètre en dédommagement. Cela ne nous fera pas un gros travail supplémentaire, puisque nous passons sur ces routes avec notre matériel pour aller déneiger nos villages. Le Conseil Municipal a retenu cette proposition pour que ces routes soient traitées si possible avant que les habitants partent au travail et avant le passage des bus scolaires. Comme les autres années, sauf cas particulier, seules les routes en pente seront salées, par mesure d'économie et de respect de l'environnement. L'épisode neigeux du week-end du 27 et 28 décembre 2014 nous a posé quelques problèmes. Les températures ont atteint les -10° , voire moins par endroit. A ces températures, le sel ne fait plus effet. Il nous a donc fallu attendre une remontée des températures pour traiter efficacement les chaussées verglacées, dans leur intégralité, par l'épandage de 5,5 tonnes de sel. La circulation des véhicules accélère l'action du sel, or, sur nos routes, elle est plus faible que sur les grands axes, ce qui explique le retard de retour à la normale.

Cette année encore nos villages ont été fleuris par une équipe formée de bénévoles, des employés et d'élus, dans la bonne humeur et avec convivialité. Un nouveau massif a été réalisé par Julien et Noël à Agémont. Une nouvelle jachère a été semée au croisement des Croix, située au bord de la route départementale Epinal-Darney, elle a fait l'admiration de ses usagers.

Nous avons prévu d'aménager un terrain communal à la sortie d'Agémont, en direction de Puttegney. Nous y ferons un défrichage raisonné, en gardant les plus beaux arbres. Les dénivelés seront en partie comblés par la terre extraite du talus des Champs de la Côte, que nous allons modifier pour faciliter le croisement dans cette rue. L'objectif est de faire de ce terrain un endroit de rencontre convivial, avec peut-être un ou deux bancs, de l'aménager, dans la limite de nos moyens, pour que les jeunes puissent s'y défouler.

En accord avec Monsieur le Maire de Harol, nous allons porter une attention particulière pour rendre les chemins ruraux attrayants pour les balades à pied, en VTT ou à cheval, pour permettre à tous de profiter de la nature, y compris des chemins oubliés et moins fréquentés.

Vous avez pu voir dans la presse que les Communautés de Communes devront avoir un minimum de 20 000 habitants en 2017, alors qu'il était de 5 000 lors de notre intégration à la CC du secteur de Dompaire, il y a tout juste 2 ans, au 1^o janvier 2013. Monsieur le Préfet a invité les Maires des Communautés de Communes du secteur de Dompaire et de Mirecourt pour une réunion d'information sur ce sujet le 11 décembre 2014. Plusieurs Communauté de Communes sont impactées par ce changement, au centre des Vosges, entre autres, la nôtre avec 7 289 habitants, celle du Pays de Mirecourt avec 12 400 habitants, et celle de la Moyenne Moselle (Charmes) avec 14 305 habitants. Des groupes de travail ont été constitués dans chacune d'elles pour réfléchir au regroupement à 2 ou à 3, en totalité de chacune d'elles ou partiellement, avec quelles compétences, etc...

Depuis cette année, des enfants de Barbonfoing prennent le bus pour se rendre au RPIC de Girancourt. Il y a donc nécessité de les abriter par la construction d'un abribus. La commune n'ayant pas de terrain au centre de Barbonfoing, le Conseil Municipal a pris contact avec Monsieur Robert DIDELOT pour lui acheter un terrain de 167 m² situé au carrefour des rues de la Fête et de la rue du Tabellion pour, entre autre, y construire un abribus, mais également y faire un endroit convivial.

Selon l'INSEE, notre population totale est de 439 habitants au 1^o janvier 2015.

Parmi ceux qui ont quitté notre commune, on compte notre troisième Adjoint, Vincent BAYARD, qui, pour raisons professionnelles, a dû changer de région. Il a, par conséquent, proposé sa démission en tant qu'Adjoint et conseiller municipal à Monsieur le Préfet des Vosges, qui l'a acceptée.

J'arrête là mon intervention, **en vous donnant rendez-vous le samedi 17 janvier 2015 à 18 heures pour la cérémonie des vœux à la salle polyvalente.**

En attendant, je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne année et une bonne santé.

Patrick RAMBAUT

INFOS COMMUNALES

La Bibliothèque

Inauguration de la bibliothèque

Le 4 octobre dernier, Agémont était en liesse !

Voilà bien longtemps que cela n'était pas arrivé.

Dès 8 heures, des bénévoles installaient un chapiteau. Cela m'a rappelé les jours de la Fête d'Agémont quand le bal se montait dans la cour de l'école.

Mais ... la fête patronale, c'était le dimanche d'après le 15 août, pas le 4 octobre. Alors : quoi ?

Eh bien une inauguration d'un bâtiment public et communal. Et une bibliothèque, s'il vous plaît !

C'est quand même formidable de transformer une école, désertée depuis 1999 faute d'enfants, en un lieu qui accueille tous les habitants, quel que soit leur âge. Un lieu qui se veut également culturel et éducatif. On ne peut rêver plus bel avenir pour une école !!

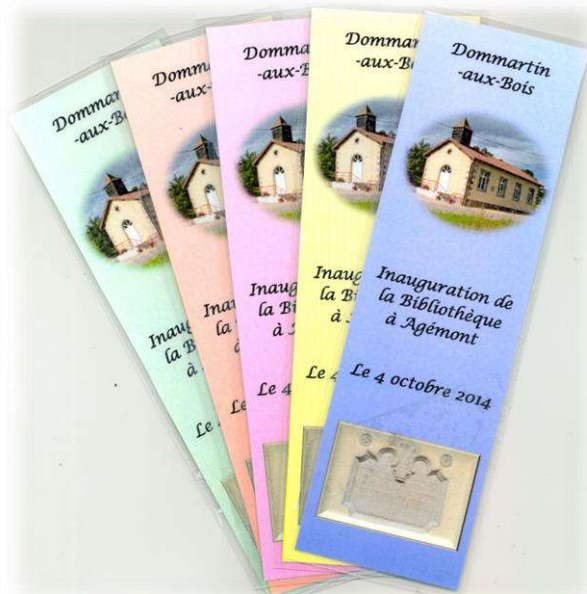
L'ancien lieu tenu longtemps de main de maître par Madame Claudé et où on se rendait un peu en traînant les pieds quand on était petit (il faut bien l'avouer) est devenu un bâtiment moderne et chaleureux, qui respecte les normes actuelles d'accueil du public et qui est à la disposition des dommartinois (es) tous les samedis après-midi (sauf un ou deux), et en plus gratuitement.

D'ailleurs, côté finances, il est à noter que cette opération a été optimisée au maximum. D'une part grâce au savoir-faire de nos employés communaux et d'autre part, grâce aux subventions et aides diverses, le coût restant à charge pour notre Commune est de (seulement) 11 449,00 euros. De plus beaucoup de visiteurs ont fait la remarque que le fonds en documentation est très riche : plus de 4 500 ouvrages qui nous appartiennent (tous récupérés ou donnés par des particuliers généreux), auxquels s'ajoutent 500 livres prêtés par la Médiathèque départementale. Il y en a pour tous les goûts !



C'est tout de même mieux que de vendre notre patrimoine communal pour une bouchée de pain à des personnes qui en feraient on ne sait quoi. Là, ce renouveau s'est fait en respectant le plus possible l'état d'esprit du bâtiment. A l'intérieur, pour la décoration, le fourneau a retrouvé sa place et anciennes cartes scolaires murales des éditions ROSSIGNOL ont été accrochées aux murs. La pierre de datation a même été regravée dans les règles de l'art, avec le texte initial, faute d'orthographe comprise ! Le clocher a gardé sa forme et ... sa cloche, qui sonne encore pour informer du décès d'un de nos voisins.

Pour le clin d'œil, des photos de classe ont été cherchées et présentées sur des panneaux. Ils sont encore en place pour peu de temps, pour contenter celles et ceux qui n'ont pas pu venir à l'inauguration. Les photos datent de 1925 à 1997. Ce fut un grand plaisir de voir des personnes qui se reconnaissent petits ou qui découvraient des membres de leur famille. Pour certains, les ressemblances physiques sont plus qu'évidentes ...



Le Cimetière

Travaux d'accessibilité du cimetière

Le Conseil Municipal avait décidé en 2013 de mettre en conformité d'accessibilité la Mairie, la salle polyvalente, l'église et le cimetière.

Pour ce qui concerne la Mairie, la salle polyvalente et l'église, les travaux doivent commencer début 2015. Le cimetière a été mis en conformité au cours de l'été 2014, et terminé pour la Toussaint.

Julien et Noël, nos agents techniques ont réalisé ces travaux, aidés par l'entreprise Régis ETIENNE de Girancourt pour les travaux de terrassement, et l'entreprise Bernard DUHOUX de Harol pour la modification des portes et la fabrication des mains courantes.

Cela a nécessité de retirer les graviers qui recouvraient les allées, les reprofiler, et ensuite les recouvrir de concassé calcaire compacté plus accessible pour les fauteuils roulants.

Pour compenser la différence de niveaux, il a fallu construire une rampe d'accès côté rue, d'une pente inférieure à 4%, de 1,50 mètre de largeur, avec, au départ de cette rampe, une place de stationnement réservée aux personnes handicapées. Tout cela a été coulé en béton désactivé par nos agents, chacun peut apprécier la qualité et le résultat de ces ouvrages, la finition du béton désactivé qui ne laisse apparaître que les gravillons de couleur, la forme arrondie du mur crépi à la chaux. Les portes d'origine ont été conservées et adaptées. Celle de gauche permet l'accès aux personnes valides, alors que celle de droite est destinée aux fauteuils roulants.



Pour permettre le tri des déchets, deux boxes ont été construits sur le côté, l'un pour les déchets verts, l'autre pour les résidus plastiques. Pour compléter, les accotements ont été aménagés en calcaire compacté pour faciliter le stationnement, et rendre les abords propres.

Ces aménagements ont nécessité, entre autre, 149 tonnes de calcaire, 17,5 m³ de béton.

Il nous faut nous intéresser à l'état des murs de la ceinture. En effet, les joints entre les couvertines sont endommagés, ce qui laisse entrer les eaux de pluies, qui, enfermées, provoquent sous l'effet du gel, des déformations. Il faudra également réparer le socle du calvaire central.

Ces travaux, d'un montant de 10 982,99 € HT, sont subventionnés par le Conseil Général des Vosges au titre de l'accessibilité, à hauteur de 35%, soit 3 844,05 €. Nous les passons en investissement dans la comptabilité, ce qui nous permettra de récupérer 15% de TVA, soit 1 647,45 €. Nous allons donc récupérer 5 491,50 € sur une dépense totale TTC de 13 179,59 € TTC, soit 41,66%. Cette opération revient donc à 7 688,09 €, auquel il convient d'ajouter les 306 heures de travail des agents, soit moins de 3 000 €, compte tenu du contrat aidé par l'Etat de Noël, ce qui aurait pu nous coûter de 12 à 15 000 € par des entreprises, le taux horaire en maçonnerie variant de 40 à 50 € HT/heure.

L'état d'assiette

Connaissez-vous l'état d'assiette ? Ce n'est pas ce que vous allez manger au diner, mais c'est ainsi que l'on nomme les prévisions d'exploitations forestières préconisées par l'ONF, particulièrement en matière de coupe d'arbres.

Lors du dernier conseil municipal d'octobre, M. le Maire a communiqué un état d'assiette 2015 proposé par l'ONF dont le montant élevé a inquiété l'ensemble des membres : 1350 m³.

M. le Maire a donc proposé une rencontre explicative avec l'Agent ONF de notre secteur. M. LECLERE s'y est prêté bien volontiers et rendez-vous fut pris pour le samedi 15 novembre pour une visite des plus intéressantes en forêt.

M. LECLERE nous a expliqué que notre forêt communale était composée principalement d'arbres adultes « mûrs », c'est-à-dire ayant atteint leur taille maximale. Ces arbres empêchent les plus jeunes de croître : ceux-ci sont alors bloqués car leur période de croissance est passée et leur taille n'évoluera pas, entraînant un manque à gagner important.

Notre forêt comporte un très faible pourcentage d'arbres en plein développement, ce qui peut présenter des risques pour notre production dans 30/40 ans et un trou dans nos ventes, donc une source de revenus qui baisserait dangereusement pour nos finances communales. Cela est dû à la gestion des décennies passées, où trop peu de coupes étaient réalisées.

L'ONF nous conseille donc d'abattre les arbres mûrs, pour permettre aux semis de pousser en masse et de prendre un beau fût : ce sont les coupes de régénérations.

Puis d'éclaircir les jeunes arbres, pour leur permettre de croître pleinement et sans concurrence : ce sont les coupes d'éclaircissement que la commune a proposé les années passées.



Déchets sauvages

Depuis l'été, nous constatons que certaines personnes se débarrassent de leurs immondices dans la nature. Des sacs poubelles remplis de déchets ménagers, pelures, habits (et même une bouteille de gaz) ont été déposés en forêt entre Barbonfoing et l'écluse.



Conjointement avec la municipalité de Girancourt, nous avons dû boucher les accès aux chemins forestiers, afin d'empêcher tout véhicule de se débarrasser de ces déchets en forêt. Du coup, tout le monde est pénalisé par la faute de quelques-uns, et nous en sommes bien désolés.



Mais cela ne décourage pas ces pollueurs, qui maintenant lâchent leurs saletés en bord de route, même des peaux de moutons et leurs tripes. Début janvier, ce sont des sacs pleins d'immondices le long de la départementale avant l'entrée du village d'Agémont, sûrement parce que les accès aux chemins de champs étaient enneigés. Ces gens pauvres d'esprit ne sont guère courageux !

Que se soient au niveau de l'hygiène, de la nature, du respect de nos concitoyens et des employés municipaux qui doivent nettoyer : ces comportements sont inacceptables.

Certains incriminent le fait que, parce que nos poubelles sont désormais payantes, cela encourage certains à ces actes répréhensibles. Il n'empêche que l'amende et les conséquences pénales encourues pour ces incivismes vont dépasser de beaucoup le prix à payer au SICOTRAL !!

Il faut savoir que la Gendarmerie vient faire les constatations et des enquêtes sont en cours. Des éléments compromettants ont déjà été trouvés, car les poubelles sont souvent bavardes et des enquêteurs professionnels savent où chercher.

Nous voulons penser que ces gens ne sont pas habitants de notre commune, mais il est grand temps que cela cesse.

La collectivité

DEVOIR DE MEMOIRE



Dans le cadre du centenaire de la guerre de 14-18, nous vous proposons de consacrer un article à un membre de votre famille qui a participé à la Grande Guerre. Nous déroulerons l'idée jusqu'au bulletin municipal de 2018.

Nous pensons en effet que certains d'entre vous seront intéressés pour parler de l'histoire de leur ancêtre « poilu ». Ce sera l'occasion de faire partager son courage à tous les habitants de la commune, de se remémorer son action et en quelque sorte d'honorer sa mémoire.

Cela vous intéresse ?

Vous voulez évoquer un membre de votre famille ou une connaissance du village ?

Rien de plus simple. La commission Communication se tient à votre disposition : il suffit que vous vous fassiez connaître auprès de la mairie. Votre témoignage peut prendre toutes les formes désirées : texte, photos ...

Un membre de la commission prendra contact avec vous pour recueillir vos informations ou bien vous aider à rédiger.

Merci pour votre participation.

Nous commençons nos parutions avec M KLUGSHERTZ Théodore, le grand-père de Madame Nadine MAIRE, de Dommartin.

Nadine lui rend hommage sous forme d'une lettre qu'elle lui adresse...

Bonjour Grand-père,

Tu dois être bien surpris que l'on t'appelle Grand-père, mais je suis ta petite-fille, enfin j'ai épousé ton plus jeune petit-fils et j'habite dans la maison où tu as vécu à Dommartin-aux-Bois, je me plais bien dans ce village, cela me change de mon «village natal » : Paris.

Ce que je sais de toi, je l'ai appris par ta plus jeune fille Simone, enfin de son vrai prénom Benjamine.

Je crois que deux de tes trois filles n'aimaient pas le prénom que toi et Grand-mère Félicie, Fée comme tu l'avais surnommée : Anne-Marie avait choisi de se faire appeler Colombe, seule tante Marie-Louise avait conservé son prénom.

Donc, voilà ce que j'ai appris de toi : tu es né en 1867 à Strasbourg, tu étais donc un petit alsacien comme les autres, bien entendu tu étais Français puisque la grande partie de l'Alsace était Française depuis le traité de Westphalie en 1648. Hélas en 1870 notre empereur Napoléon III perdit la bataille de Sedan et tu es devenu Allemand après le traité de Francfort en mai 1871, mais tu n'étais pas un allemand comme les autres, là je n'ai trouvé dans le grenier de ce qui est devenu ma maison, je ne sais pas si tu es venu en France enfant avec tes parents ou si tu l'as décidé à l'âge adulte, mais tu es venu.

Une fois en France tu as fait la connaissance d'une jeune fille d'Uzemain Félicie Claudot, tu l'as épousé et de cette union sont nées tes trois filles, Simone la plus jeune en 1898. Et nous voilà à la fin du 19^{ème} siècle.

Nous arrivons donc au 20^{ème} siècle, te voilà marié, père de trois filles, Grand-mère Fée à un atelier de broderie à Ville-sur-Illon, et tu es militaire dans l'armée française. Je ne sais pas à quelle date tu as quitté l'armée ; ta famille vit pendant quelques années à Paris et vous revenez à Dommartin-aux-Bois dans la partie transformée de la maison de la rue de Harol. Tes beaux-parents ont vécu jusqu'à leur décès dans une petite maison aujourd'hui disparue à côté de la mienne qui à l'époque était la ferme. C'est cette ferme qui a été transformée en habitation par les Claudot pour leur fille unique Félicie.

Tu t'es battu en Afrique du Nord car j'ai retrouvé un grand plateau à couscous dans la maison ainsi que d'autres objets avec des inscriptions arabes.

Quelques années, que j'espère paisibles et heureuses passent ; hélas le 2 Août 1914 : le tocsin retentit : c'est la mobilisation générale, tu as 47 ans. Ma belle-mère, Simone, m'avait dit que tu n'étais plus mobilisable mais que tu t'engages non pas, sous le nom de Klugshertz, ton nom de naissance devenu trop allemand à ton goût (déjà cette manie de changer les prénoms et les noms), mais sous le nom de Fleury. Tu te bats pour la France ton pays.

Février 1917, tu es au Chemin des Dames (dans l'Aisne, tu as peut-être croisé une petite fille sur les routes picardes, une petite fille qui deviendra ma mère), tu as été fauché par un obus allemand.

J'ai retrouvé sur un cahier de Grand-mère, elle notait tout, la copie d'un mot de Pétain il disait que tu étais un La Tour d'Auvergne des « temps modernes » (Théophile de la Tour d'Auvergne était breton, c'est-à-dire : autant têtu qu'un alsacien), tu as été décoré de la légion d'honneur à titre posthume, tu as reçu le grade de lieutenant-colonel également à titre posthume, maintenant tu reposes dans le cimetière de Dommartin-aux-Bois. Merci pour le sacrifice de ta vie, mais la paix a été de courte durée.

J'aurais aimé te connaître, mais je pense que, comme tous les poilus que j'ai connus, tu n'aurais que très peu parlé de ta guerre, trop d'horreurs.

Tu as eu trois petits enfants : Françoise chez Marie-Louise, André et Georges chez Simone ; Françoise n'a pas eu d'enfant, André a été tué par les allemands lors de la guerre suivante, et Georges était mon mari, nous avons eu une fille et elle a deux enfants Emma et Lucas, ils vivent dans un pays allié, la Grande Bretagne.

Au revoir Grand-père, si tu peux : veille sur la paix.

Concours de la Prévention Routière

Cette année le 10 décembre, le concours de la Prévention routière a pris une forme un peu différente des autres années pour nos élèves de CM2.

En effet, traditionnellement, il était organisé sur le temps scolaire, mais suite à certaines divergences de vue entre les enseignants et les municipalités, le concours 2014 a dû avoir lieu un mercredi après-midi, donc en dehors du cadre de l'école. Bien sûr malheureusement, tous les enfants n'ont pas pu avoir l'opportunité d'y participer et c'est bien regrettable.

Mais certes, les participants n'étaient pas bien nombreux, mais ceux qui étaient là étaient de qualité et ils ont représenté dignement nos 2 communes !

Il faut dire qu'ils étaient encadrés pour le moins très sérieusement par 2 gendarmes et 2 adultes.

Tous les participants ont reçu une récompense pour les remercier de leur implication : une carte-cadeau d'une valeur de 10 euros à valoir dans le magasin CULTURA d'Epinal.

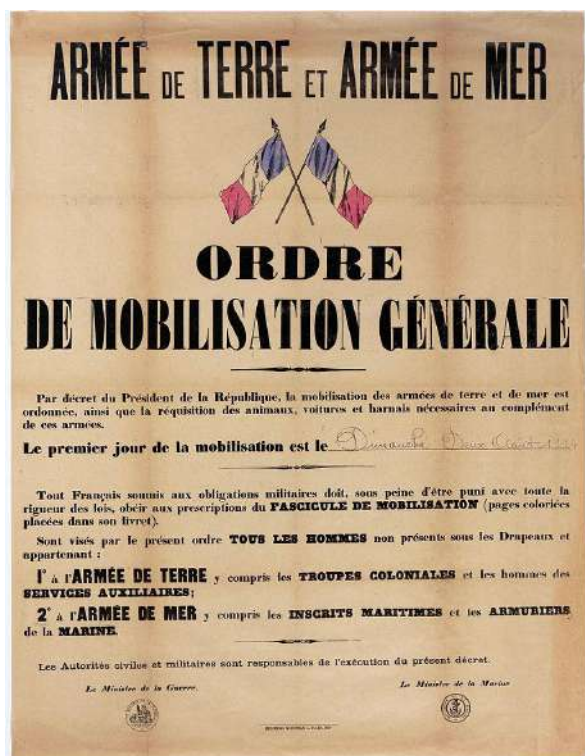
Le premier classé est dommartinois puisqu'il s'appelle Hugo GIROTTI. Il représentera le Groupement scolaire Girancourt-Dommartin pour la finale départementale le 10 juin 2015 à Epinal.

Bravo à toi Hugo, tu as bien mérité toutes nos félicitations et bravo également aux autres participants qui ont fait l'effort de se libérer ce jour-là.



C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Conférence-débat « Les racines profondes des conflits franco-allemands »



parsemées de guerres, aboutissement de la folie des hommes assoiffés de pouvoir.

Nous considérons, à juste titre, François DIDELOT comme la mémoire vivante de la vie des 4 villages constituant notre commune de Dommartin-aux-bois, mais sa connaissance sur l'histoire de notre France vaut bien celle de grands historiens.

La salle de M. l'Abbé BESSON a retrouvé un peu de silence après 1 heure 30 de discours non-stop très instructif, notre conteur du jour avait bien mérité une petite pause rafraîchissante avant de se livrer au rituel des questions-réponses.

C'est autour du verre de l'amitié que la soirée s'est clôturée dans une ambiance des plus sympathiques, merci encore à François pour le partage de son savoir, le public a apprécié et l'expérience est à renouveler.

Le vendredi 31 octobre 2014, fut ordonnée à la salle polyvalente de Dommartin-aux-bois une Mobilisation générale... du public.

Un appel peu suivi, mais comme le dit le proverbe « les absents ont toujours tort » car il faut bien l'avouer : M. François DIDELOT, dans son costume de conférencier, a tenu en haleine tous les spectateurs présents.

En effet, il a su apporter les vraies explications, soutenues par un superbe diaporama de photos d'époque, aux origines du conflit franco-allemand de 1692 à nos jours.

Des dates, des hommes, des faits : tout était réuni pour passer une excellente soirée-débat et repartir la tête pleine d'éclaircissements sur ces terribles années



Thierry BRINGOUT



Repas des Séniors

Le dimanche trente novembre, les personnes âgées de plus de 65 ans étaient invitées au repas annuel proposé par le Centre communal d'action sociale.

Quarante-huit convives se sont régalez du délicieux repas. Ils ont particulièrement apprécié la prestation du groupe Correvrots et

Vaudes de Remiremont. Danse et musique traditionnelles des Vosges ont enchanté l'assemblée.

Un colis a été remis par les membres du CCAS pour les personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas participé à ce repas.

Rappel des subventions versées

Activités sportives et culturelles et allocations vacances

La participation financière du CCAS s'établit selon le tableau ci-dessous :

Piscine	Adulte	Enfants	Limite
Carte abonnement (entrée)	1,50 € / entrée	1.65 € / entrée	Le montant subventionné ne pourra pas excéder 40 % de la dépense réelle
Leçon de natation (carte abonnement)	2.00 € / séance	2.00 € / séance	
Aquagym (abonnement)	2.00 € / séance		
Patinoire	Adulte	Enfant	Limite
Carte abonnement (entrée seule)	1.50 € / entrée	0.70 € / entrée	
Carte abonnement avec location de patin	1,80 € / entrée	1.10 € / entrée	
Spinaparc à Epinal	Adulte	Enfant de 6 à 12 ans	Baby
Parcours (entrées)	40 % du montant de la dépense réelle / entrée		
Carte abonnement familiale	40 % du montant de la dépense réelle / carte abonnement		
BMI à Epinal Autres bibliothèques / médiathèques	Adulte	Enfants jusqu'à 14 ans	Etudiant, chômeur, bénéficiaire du RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP, + de 60 %
Abonnement individuel (un an de date à date)	50 % du montant de la dépense réelle / abonnement individuel		

Cette aide financière concerne les structures implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de la communauté de communes du secteur de Dompierre et de la communauté de communes du pays de Mirecourt. Elle sera versée sur présentation de justificatifs à savoir : facture nominative ou carte d'abonnement nominative avec tampon de la structure concernée datant de moins de 6 mois (fournir un RIB également). Le montant de cette aide financière attribué aux habitants de Dommartin-Aux-Bois est plafonné à 80,00 € par an (année civile) pour un adulte ou un enfant.

Allocation vacances

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune, jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- ✓ 20,00 € par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- ✓ 10,00 € par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.

HISTOIRE LOCALE

Champs de tir de circonstance

Avec la commémoration du centenaire du déclenchement de la première guerre mondiale, on pensait avoir fait l'inventaire complet de la place fortifiée d'Epinal. Forts, batteries, redoutes, magasins à poudre, avaient été passés en revue lors des Journées du Patrimoine à Chaumousey, alors que les forts de Sanchey et d'Uxegney s'ouvraient au public pour dévoiler leurs structures. Dommartin-aux-Bois avait même bénéficié d'une conférence sur les origines profondes des conflits franco-allemands. Or, il est apparu qu'il manquait quelques cases à l'échiquier.

Tout commence au début de l'année 2014 quand le responsable de la commission patrimoine de Chaumousey met la main sur un extrait colorié de carte d'Etat-major au 1/50 000^e intitulé « *Champ de tir de circonstance de Darnieulles* ». Il s'interroge sur la fonction exacte de cet espace militaire. La légende, selon les différentes couleurs, mentionne l'emplacement des tireurs, des objectifs, l'emprise de la zone considérée comme dangereuse.

Des points rouges marquent la position des sentinelles et des points bleus, ceux des clairons. Ce champ de tir est situé sur le territoire compris entre Darnieulles et les villages de Hennecourt et Gorhey, à gauche de la route départementale n° 66 dans le sens Epinal-Dompaire. Si sa finalité est claire, son degré d'utilisation l'est moins et la méconnaissance de son existence est surprenante. Les membres de l'association ARFUPE qui gère le fort d'Uxegney, érudits en la matière, avouent leur étonnement. L'historien spinalien Jacques Grasser, consulté lors d'une rencontre fortuite, pense qu'il s'agit d'un terrain de manœuvre sur lequel les régiments d'artillerie stationnés à Epinal venaient occasionnellement s'entraîner, après que les paysans aient évacués leurs récoltes. De plus il ajoute que devaient probablement être versées des indemnités aux propriétaires dont les terrains avaient subi des dégâts. Bien vu, avec la réserve toutefois que n'ayant pas eu le plan sous les yeux, il n'avait discerné qu'imparfaitement quels types de régiments fréquentaient ces lieux. Ultérieurement, aux Archives Départementales, la consultation de l'inventaire des archives de Dommartin aux Bois fait apparaître la rubrique : « *Affaires militaires. Champ de tir* ».



La mémoire collective n'a jusqu'alors jamais fait mention de la présence d'un champ de tir sur la commune. D'où la curiosité d'en savoir plus. La surprise est alors grande, en ouvrant le dossier, de découvrir un plan similaire à celui de Darnieulles, sous le nom cette fois de « *Champ de tir de circonstance de Dommartin aux Bois* ». Bingo !

Il aurait plutôt dû s'appeler champ de tir d'Harol, car orienté sur un axe allant de ce village vers Damas et Bettegney ; les emplacements réservés aux tireurs et aux objectifs sont positionnés sur la commune. Ce n'est qu'une partie seulement de la zone dite dangereuse qui déborde sur Dommartin. Mais les militaires ayant décidé de le nommer ainsi, qu'ils en soient remerciés pour avoir ainsi aiguisé notre curiosité. Les recherches vont alors montrer qu'il était destiné à l'usage d'armes portatives, donc aux régiments d'infanterie.

Comme son nom l'indique, il n'était que de circonstance. Aucun aménagement particulier n'y avait été réalisé. Les militaires occupaient le terrain pour leurs exercices en général deux fois dans l'année, de préférence après récupération des récoltes par les paysans, car on relève dans les observations faites par l'État-major que les terres étaient en herbe et en céréales. Les deux campagnes de tir, d'une durée de deux jours chacune, étaient séparées d'une semaine. Leur préparation donnait lieu à une procédure immuable d'une année à l'autre. Le général commandant la 7^e Région militaire dont le siège était à Besançon ou le Chef du corps désireux de manœuvrer, prévenaient tout d'abord les maires des communes concernées, de l'exercice prévu dans l'année. Ceux-ci étaient ensuite convoqués à une conférence au cours de laquelle leur étaient présentées, plan à l'appui, toutes les modalités de l'opération, dans un long document intitulé « *Régime du Champ de tir de circonstance de Dommartin aux Bois* ». Ainsi dans l'édition de 1907 peut-on lire que la manœuvre se déroulera durant la période comprise entre le 15 août et le 15 novembre, que les armes dont le tir est autorisé sont les armes portatives réglementaires tirant la cartouche modèle 1886 M. Sont définis sur plan l'emplacement des tireurs, teinté en bleu, celui des objectifs, en rouge et la zone interdite à la circulation teintée en jaune.

La direction des tirs est précisée, tandis que sont égrenées les mesures de sécurité. Les jours d'exercice sont fixés par le Chef de Corps sur une durée prévue de 10 heures du matin à 4 heures du soir. Les propriétaires constatant des dégâts sur leurs terrains ont trois jours après la fin de l'exercice pour les signaler en mairie, sur un formulaire réglementaire. A la suite de quoi une commission comprenant un militaire et un civil les évaluera. Ils seront réglés séance tenante par l'officier faisant partie de la commission qui sera muni à cet effet d'une avance de fonds délivrée par le régiment.

Qui utilisait le champ de tir ? Les régiments cantonnés dans les Vosges. Après l'annexion de l'Alsace, l'avancée de la frontière franco-allemande, la création de la place d'Epinal, le département était devenu terre de casernements. Ainsi en trouvait-on à Neufchâteau, Senones, Rambervillers, Golbey (Haxo), Saint-Dié, Bruyères, Gérardmer, Remiremont et bien sûr Epinal, Dorsner et Bonnard à la Vierge, Contades, Reffye, Courcy et La Madeleine (ou Schneider). En 1905, le champ de tir accueille le 5^e Bataillon de chasseurs à pied de Remiremont, en 1906, c'est le 149^e R.I. d'Epinal, en 1907, le 152^e R.I. de Gérardmer. En 1908, c'est le 4^e Régiment de chasseurs à cheval d'Epinal, en 1909, le 3^e Bataillon du 149^e R.I. et en 1910, de nouveau le 4^e Chasseurs. Durant l'exercice, les officiers devaient être hébergés chez l'habitant. Le maire était donc tenu de dresser à cet effet l'inventaire des lits disponibles. L'état établi en 1905 détaille les foyers d'astreinte et une capacité de 25 chambres dont quatre à 2 lits. En 1907, le 152 R.I. annonce un détachement de 25 officiers, 650 hommes de troupe, trente chevaux et une voiture. Pour les 7 et 8 septembre 1909, le 3^e bataillon du 149 arrive avec 600 hommes, 20 officiers et 20 chevaux. Pour ces derniers et la troupe, il fallait prévoir l'intendance. Ainsi dans un courrier d'août 1906, le patron du 149 R.I. envoie une note au maire de Dommartin dans laquelle il écrit : *Le corps serait très reconnaissant à*

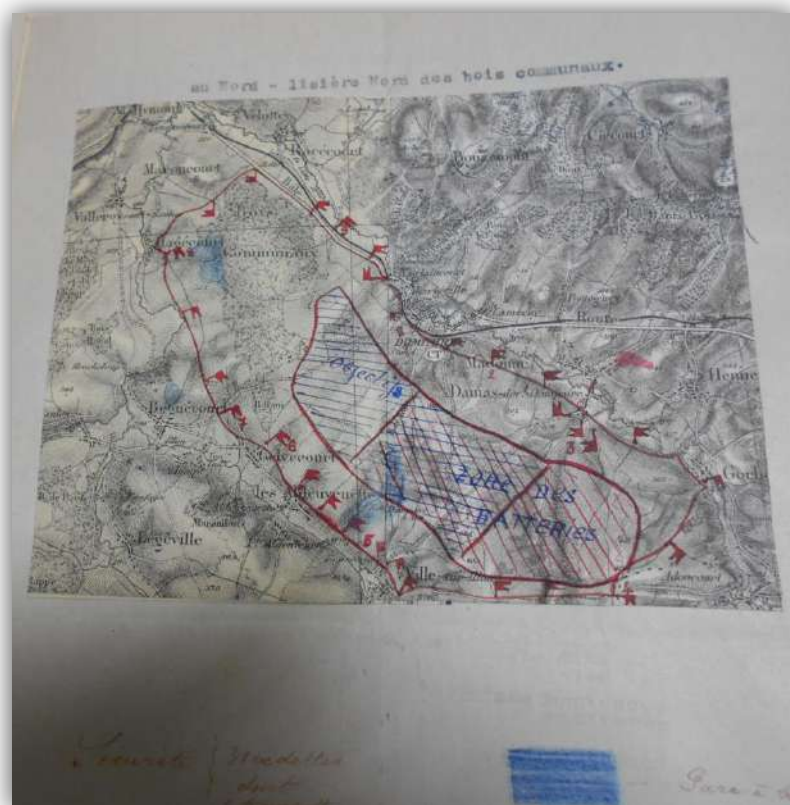
Monsieur le Maire de lui faire parvenir à titre de renseignement les indications sur les noms des fournisseurs et le prix des denrées (pommes de terre, foin, avoine, paille). Les achats s'il y a lieu seraient faits sur place par l'officier d'approvisionnement. En cas d'arrivée d'un détachement plus conséquent ou de la quasi-totalité d'un régiment, la commune d'Harol était elle aussi réquisitionnée pour assurer le cantonnement.

Découvrir l'existence de ce champ de tir était une belle surprise, mais elle allait s'étoffer. En poursuivant l'étude du dossier, c'est un autre plan qui allait émerger, dénommé cette fois « *Champ de tir de circonstance de Dompain* ».

Lui, était destiné à l'artillerie. Orienté Est-Ouest, il appuyait sa base sur la limite des habitations de Dommartin-Adoncourt d'une part, et sur un tronçon de la voie ferrée Darnieulles-Jussey d'autre part.

L'axe de tir était matérialisé par une ligne Dommartin-Hagécourt. On en trouve une première utilisation en 1899.

Il était soumis à un *Régime de Champ de tir* au même titre que celui de Dommartin, la procédure était identique



et l'on relève dans un procès-verbal que l'on tirait des obus de 75 mm. La première campagne mentionnée remonte à l'année 1899. Ces deux champs de tir se superposaient, ce qui obligeait à éviter la simultanéité des manœuvres d'infanterie et d'artillerie.

La première guerre mondiale n'est pas arrivée dans la vallée de la Gitte. Mais ses habitants n'ont pas échappé préalablement au crépitement des balles et à l'explosion des obus, tant leur territoire en a résonné avant 1914 et tant les mouvements de troupe y ont été conséquents. Apparemment, cette tranche d'Histoire était sortie de la mémoire collective. Le hasard a permis de l'exhumer.

François Didelot

Ces éléments sont extraits du dossier Dommartin aux Bois Edpt 149/2H1 -Archives Départementales

LE COMITÉ DES FÊTES

Une année classique

Organiser un vide-greniers un premier mai semblait une date bien choisie. Cela s'est déjà fait à Dommartin. Mais en cette année 2014, la concurrence était sévère. C'est pourquoi le public fut clairsemé, même si le flux fut constant. Le pic de la journée se situait entre onze et douze heures. L'après-midi pouvait les espoirs, autoriser tous les heures un mais à 14 orage, bien arrosé, s'est abattu sur le village transperçant les exposants et leurs étals. La plupart décidèrent alors de remballer. Les quelques irréductibles qui voulurent persévérer subirent un peu plus tard une réplique identique. C'en fut donc terminé prématurément de ce vide grenier du Comité des fêtes.



Un mois plus tard, dans une ambiance plus feutrée, une trentaine de pêcheurs se sont retrouvés autour de l'étang d'Hagnécourt pour un concours qui devient annuel. Il fallut ensuite attendre le 9 août pour voir le Comité des fêtes remettre le couvert dans la scierie Dupoirieux à l'occasion du méchoui organisé en commémoration de l'ancienne fête d'Agémont. Une journée à laquelle le public est toujours fidèle d'autant que la soirée est marquée par un feu d'artifice offert par la commune.

Soixante-dix personnes sont venues le 23 novembre déguster le Beaujolais nouveau, précédant de deux semaines la venue de Saint Nicolas qui concluait, en même temps qu'un goûter, l'après-midi jeux offert aux enfants et à leurs parents.

Un programme classique qui attire toujours ses fidèles.

François Didelot

LE CLUB DE LA MIRABELLE

La belle santé du Club

Soixante et un. C'est le nombre d'adhérents du Club de la Mirabelle à jour de leur cotisation. Vingt et un, ceux d'entre eux venus de villages extérieurs : Chaumousey, Girancourt, Harol, Damas et Bettegney, Dignonville et Domèvre sur Avière. Une belle santé assortie d'une belle attractivité. L'assiduité aux réunions du jeudi après-midi est moindre, mais beaucoup ont des occupations qui ne leur permettent pas de rejoindre à chaque fois la salle polyvalente. Mais les « fidèles », outre le fait de passer un bon moment ensemble ne manqueraient pour rien au monde leurs parties de cartes acharnées mais toujours jouées dans la bonne humeur. Il n'est que d'entendre les éclats de rire qui ponctuent les coups audacieux ou chanceux réussis par l'un ou par l'autre.

Les cartes se jouent également avec les Clubs voisins. Ainsi la Coupe de l'amitié qui perdure quasiment depuis bientôt trente ans et qui se dispute avec les seniors de Charmois l'Orgueilleux, Harsault et La Haye. En 2014, la compétition s'est déroulée à Charmois. Dommartin accueillera cette année le dernier tour. La Mirabelle aura bien du mal à conserver son trophée remporté en 2011 ; elle n'occupe actuellement que la troisième place au classement général.

Ce n'est pas seulement cartes en mains qu'on se retrouve autour d'une table, mais également à l'occasion de repas. Ainsi pour celui de printemps, ouvert à tous, qui en mars, a rassemblé une soixantaine de personnes. L'habitude a été prise de se décentraliser : au restaurant d'application de l'AFPA à Golbey, ou pour un prix modique, on apprécie le fin travail des apprentis cuisiniers de l'établissement.

A Fontenoy le Château, le 19 juin, pour clore la saison 2013/2014.



Le canal et l'embarcadère étant proches, c'était l'occasion rêvée de faire une balade bucolique au fil de l'eau sur le bateau qui assure la prestation.

A Madonne et Lamerey au mois d'octobre après l'assemblée générale et à Lerrain le 4 décembre pour la Saint Nicolas. Cela repose les personnes qui habituellement assurent le service et lavent la vaisselle.

Une tradition perdue. Celle du loto qui en février remplit la salle polyvalente et fait de nombreux heureux avec les beaux lots mis en jeux. Certains furent même le 16 février dernier des veinards comblés en emportant plusieurs fois la mise.

Enfin, le Club, c'est aussi les voyages. Cette année était programmée une belle sortie au Puy du Fou avec les « Anciens Jeunes » d'Harol. C'est la troisième fois depuis 2008 qu'était mise sur pied cette sortie. On ne s'en lasse jamais car les spectacles proposés sont toujours haut de gamme, en constant renouvellement, et la Cinéscénie qui accueille à chaque représentation 14 000 spectateurs, figure dans ce domaine parmi ce qui se fait de plus grandiose au monde. Trente personnes s'étaient inscrites par l'intermédiaire du Club : adhérents et amis proches. Tous ont apprécié ce séjour ensoleillé et à l'organisation parfaite.



***Josette et Cécile,
deux des nonagénaires du Club***

Voilà résumé la manière de vivre du Club. Des activités sans coup d'éclat mais reflet d'une belle santé.

Cadre d'une belle longévité également, car en 2014, trois dames ont été fêtées pour être devenues nonagénaires.

François Didelot

SAINTE FLEUR

Cette année, c'est à Domèvre-sur-Avière, le dimanche 28 septembre, qu'a eu lieu la célébration de Sainte Fleur. Mais qui mieux qu'Isidore pour nous en faire le compte-rendu !!

Le Billet d'Isidore

Isidore se souvient. Isidore a de la mémoire. C'était le 26 Septembre 2004. L'automne manifestait son arrivée. Le ciel était sombre et ce dimanche, la température est fraîche. Dès 7 heures du matin, - comme c'était l'habitude à l'époque - , les voitures fleuries sont prêtes pour le défilé de la Sainte Fleur. C'est la cinquième édition. Alors on se réchauffe comme on peut. Le cortège se dirige vers Domèvre-sur-Avière. C'est dans ce village que Sainte FLEUR sera célébrée. Dans la petite église, tout a été préparé pour recevoir le plus de monde ; Et c'est plus de 200 personnes qui prendront place. La messe sera rehaussée par la présence d'un groupe vocal. Bref, Mais ce qui est surtout retenu de cette manifestation, c'est le froid et la pluie. Tout le reste sera oublié..

En cette année 2014, c'est au tour de Domèvre-sur-Avière de célébrer la Sainte Fleur. Alors on s'interroge. Quel temps fera-t-il ? C'est la grande question. Alors, je ne veux pas vous faire languir trop longtemps. Le 28 Septembre 2014, c'est le grand soleil. Le ciel est bleu. Tout est réparé.

La bonne humeur préside à la préparation des guirlandes, le jeudi précédent. Posées le lendemain, verticalement, le long des deux piliers du portail d'entrée, elles inviteront à entrer dans l'église pour y découvrir la décoration. J'ai oui dire que cette célébration avait été bien préparée ; une réunion , début août, avait rassemblé une vingtaine de personnes, autour de madame le maire et du président de l' Association « Sainte Fleur ».. Les consignes avaient été écrites et transmises à chacune et à chacun. La fête pouvait démarrer.

Jeudi matin : confection des guirlandes. **Jeudi après-midi et vendredi toute la journée**:décoration de l'église. **Vendredi soir** : répétition des chants de la messe. **Samedi matin**:Effeuilage des roses pour le lancer de pétales. Ainsi on est vite arrivé au **Dimanche**.La messe à laquelle participaient les maires des villages composant la paroisse ou leurs représentants, ainsi que Mer EUGE, membre du Conseil Général, fut bien chantée et la célébration fut festive. Tous les participants sont à féliciter et à remercier. L'Abbé, dans son homélie, s'appuyant sur la situation présente (l'assassinat d'un otage Français) et sur le langage des fleurs - en particulier l'olivier, symbole de paix et les palmes, données aux vainqueurs, a rappelé l'urgence de garder la jeunesse du cœur, concluant en disant : « Aimez les fleurs, contemplez-les et vous ne vieillirez pas » .

La fête s'est terminée par le traditionnel lâcher de pétales depuis le clocher de l'église. Le vent s'étant manifesté, la retombée des pétales se fit plutôt de travers. Les enfants étaient là pour les ramasser et les lancer de nouveau à leur entourage. Puis ce fut le partage du verre de l'amitié, dans une ambiance très amicale et joyeuse.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête. Et rendez-vous est pris pour la Seizième édition en septembre 2015 et Isidore vous y attend. Ce sera à Dommartin-aux-Bois.

Isidore

La Sainte Fleur 2015 aura donc lieu à Dommartin en septembre 2015.

Nous invitons tous les bénévoles amoureux des fleurs à se joindre à nous afin que cette cérémonie soit une réussite. Vous pouvez contacter Catherine ou Edith à la mairie : une réunion pour la mise au point aura lieu courant août 2015.

Edith CHARLES

BIBLIOTHÈQUE

Nous ne reviendrons pas sur l'inauguration de la bibliothèque qui fut un moment important cette année : il est évoqué par ailleurs. Nous en avons profité pour mettre en place une signalétique grâce au concours des secrétaires qui ont préparé les panonceaux.

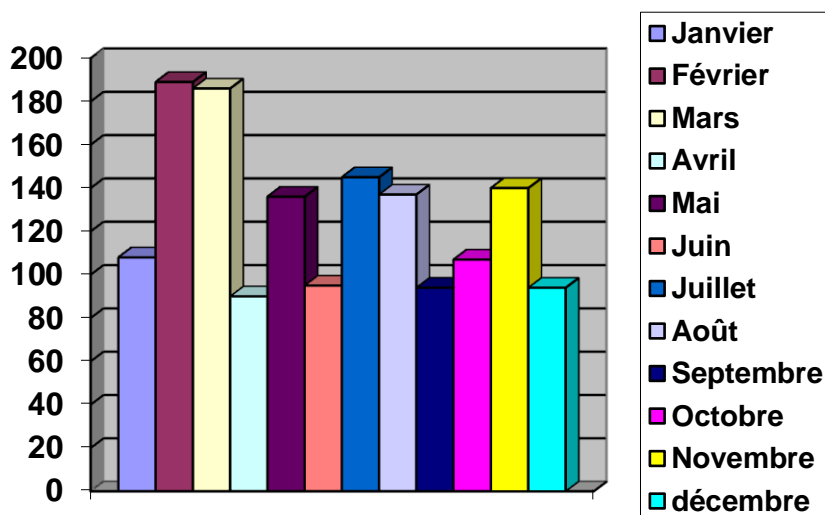


Les marque-pages ont rencontré un vif succès ! De nouveaux exemplaires ont été tirés : avis à ceux qui n'auraient pas pu en choisir un : ils sont vraiment très jolis.



A noter : l'exposition préparée par Ghyslaine avec les photos de classe est toujours en place : n'hésitez pas à venir la voir.

Des lecteurs fidèles et assidus :



Le tableau ci-dessus vous montre l'évolution des prêts tout au long de l'année 2014. Comme vous pouvez le constater, les mois d'hiver ne sont pas forcément ceux qui nous amènent le plus de lecteurs... Mais le nombre de prêts reste élevé au fil des mois (minimum 90), preuve que la bibliothèque est un service apprécié par les Dommartinois et Dommartinoises. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et à nous faire part de vos suggestions.

Annick et Monique

Prix du Roman 2014 des Conseils Généraux de Lorraine

Le Prix du roman 2014 des Conseils généraux de Lorraine vient d'être décerné à notre amie Monique RAMBAUT le 21 novembre dernier.

« La Vie de la Commune » a dépêché une intervieweuse occasionnelle qui a rencontré Monique à la Bibliothèque d'Agémont où elle officie tous les samedis. Voici un extrait de notre longue conversation.

La vie de la Commune : « Toutes mes félicitations Monique pour cette récompense. Vous voilà désormais célèbre ! J'ai vu sur leur site internet que la région Lorraine organisait ce prix littéraire, appelé « prix littéraire des Conseils généraux de la Région Lorraine » pour récompenser les personnes qui, par leurs ouvrages, participent, entre autres, à l'enseignement et à la vulgarisation de l'histoire de la région et au développement social et culturel de la Lorraine. Mais je vous laisse la parole, parlez-nous du prix que vous venez de recevoir... »

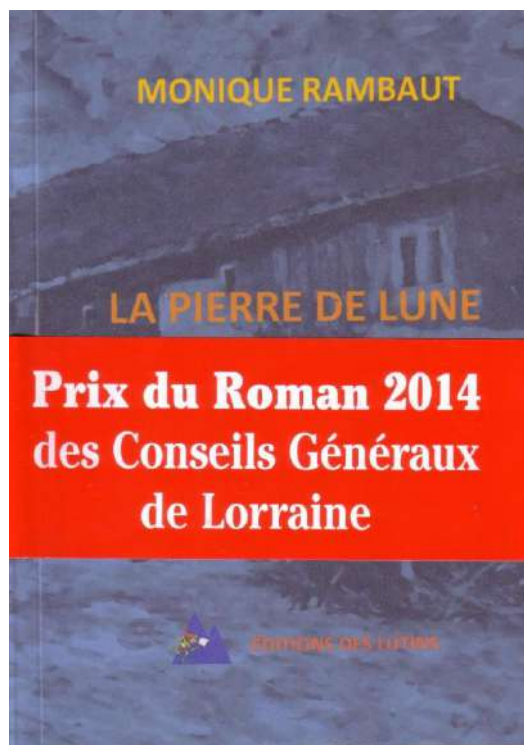
Monique : « Oui, en effet, j'ai le plaisir d'avoir remporté ce prix cette année dans la catégorie « Roman et nouvelles ». Il existe aussi un prix Historique, Photographies - livre d'art et une catégorie Prix spécial. Mon livre « La Pierre de Lune » a été récompensé car il alterne histoire contemporaine et histoire du début du XVIII^{ème} siècle.

L'action se situe donc début du 18^{ème} siècle au moment de la reconstruction de la Lorraine par le Duc Léopold 1^{er}. Son rôle fut fondamental pour notre région car il a su faire venir en Lorraine des personnes capables de redresser la région, en les récompensant par le don d'un cheval de labour par exemple et en les exemptant d'impôts. Mais pas n'importe qui, puisqu'elles étaient sélectionnées d'après leur résistance à notre climat !. Fils d'un duc de Lorraine exilé en Autriche et neveu de l'empereur, il fut élevé à la Cour de Vienne et épousa la nièce de Louis XIV.

Vous voyez, je suis passionnée d'histoire de notre région : elle est très particulière et elle mériterait d'être plus connue »

La vie de la Commune : « Je constate que vous pourriez en parler pendant des heures !, mais revenons à notre interview. La Pierre de lune n'est pas votre premier roman. J'ai lu le précédent « L'affaire REX ».

Monique : « C'est le 2^{ème} livre qui est publié, mais c'est le 11^{ème} que j'écris ! Je travaille maintenant avec un éditeur vosgien situé à Grignoncourt, près de Monthureux qui se nomme



LES EDITIONS DES LUTINS. C'est un vrai problème pour pouvoir trouver un éditeur car les maisons d'éditions publient très peu d'auteurs nouveaux surtout quand on n'a pas «ses entrées» dans le métier. Le monde littéraire est très fermé. Idem pour la distribution. Mon livre n'est pas vendu en librairie et il n'est disponible que chez mon éditeur ou bien chez moi.

Le prix obtenu va me permettre de me faire connaître par le biais des Départements lorrains. En effet, l'amicale des Conseillers généraux de Lorraine m'a demandé de leur faire parvenir une quarantaine d'ouvrages pour leurs jeunes adhérents. Mais je compte surtout sur le bouche à oreille et les séances de dédicaces dans les bibliothèques vosgiennes. La prochaine aura d'ailleurs lieu à la bibliothèque de Girancourt le samedi 24 janvier, de 10 à 12 heures, puis ce sera à Madonne-et-Lamerey qui est ma commune de naissance.

La vie de la Commune : « Avez-vous un autre livre en préparation ? »

Monique : « J'ai terminé une saga familiale lorraine de 9 tomes dont le premier est sorti en automne : il s'agit du « SANG DES MAULNOIS ». La suite va bientôt être éditée : BOCQUEL et NAUVE . Mais je pense déjà à un roman policier qui se déroulerait dans les Vosges au 18^{ème} siècle toujours...

La vie de la Commune : « Mais quand trouvez-vous le temps d'écrire ? »

Monique : « L'écriture est un plaisir pour moi. Je suis surtout inspirée la nuit. Le souvenir me reste et tout se met en place dans ma tête. Je mets sur papier le soir en rentrant du travail, pour me détendre. J'écris à peu près un roman par an (600 pages). Si je ne trouve pas l'inspiration, tant pis, je passe à autre chose et cela revient. Je lis énormément de livres historiques et régionaux pour me documenter. Ainsi, je suis une des premières clientes de la bibliothèque d'Agémont ... Pour moi, écrire est le plaisir de partager. Je suis très demandeuse de critiques positives ou négatives. Par exemple en ce moment, je me pose des questions sur les notes de bas de page : faut-il les mettre sur la page ou bien les grouper à la fin du livre ? »

La vie de la Commune : Notre entretien se termine, merci beaucoup Monique, nous allons découvrir ou relire La Pierre de lune, l'Affaire Rex, le Sang des Maulnois et nous attendons vos prochaines productions.»

A noter : le roman primé de Monique RAMBAUT « La Pierre de lune » et ses précédents livres sont disponibles aux adresses suivantes :

* LES EDITIONS DES LUTINS, 90 rue de Paris - 88410 GRIGNONCOURT

* chez l'auteur : 10 rue de l'Ecole à ADONCOURT - 88390 DOMMARTIN AUX BOIS



UNION DES CHASSEURS

**UNION DES CHASSEURS
DE DOMMARTIN AUX BOIS
88390 DOMMARTIN AUX BOIS**



Siège administratif : chez le Président

Monsieur Alain CHONAVEL
5 Rue du poète AGEMONT
88390 DOMMARTIN AUX BOIS
Tél. :06.12.91.78.01

Président :	Alain CHONAVEL
Vice- Président :	André DAGNEAUX
Secrétaire-Trésorier :	Claude MAURICE
Membre :	Michel KLEIN

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le dimanche 11 mai 2014 au siège social en présence de Monsieur le Maire Patrick RAMBAUT et de ses adhérents.

Les adhérents ont une pensée pour notre ami Georges qui pour des raisons de santé, a été dans l'obligation d'arrêter la chasse.

Merci encore Georges pour ton courage et ton éthique de chasse.

*Le 06 juillet 2014, l'union des chasseurs a organisé comme l'année passée sa journée pêche à la truite qui s'est déroulée à l'étang de MARTIN-FONTAINE à GIRANCOURT.
L'an passé c'était au mois d'août, le temps n'ayant pas été avec nous, nous avons décidé de le faire en juillet et bien là non plus.*

Quelle période faut-il choisir ?

*La population de sangliers cette année a baissé sur notre territoire. Peu de dégâts dans les cultures en été, aux semis de maïs, très peu sur la récolte d'automne ont été constatés.
Après analyse, les dégâts sont plutôt commis par les blaireaux.*

Malheureusement les membres de l'association ne peuvent pas être présents dans toutes les parcelles cultivées. Nous sommes obligés de respecter la réglementation des arrêtés émis par la préfecture, pour effectuer de l'affût ou des battues.

Il serait préférable que les personnes qui constatent des dégâts dans leurs parcelles ou soupçonnent la présence de sangliers avertissent le président de l'association des chasseurs en priorité. Je suis très ouvert au monde agricole et mon numéro de portable est enregistré chez tous les exploitants.

En raison de l'absence de dégâts en 2012/2013 et 2014/2015, vu la diminution de sangliers sur le territoire, la taxe à l'hectare a été supprimée pour le 4C. (4C = sous-massif, HENNECOURT, DOMMARTIN, GORHEY, CHAUMOUSEY)

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS poursuit toujours son programme de réimplantation de petit gibier : pour la cinquième année consécutive, en relâchant 100 faisans et 2 compagnies de perdrix grises dans la zone de protection petit gibier, lâché étendu sur AGEMONT ET BARFONFOING.

Les faisans restent sur notre territoire d'année en année et ils s'y reproduisent. Il faudra encore de la patience et beaucoup de moyens pour voir une population naturelle.

La population de renards a nettement diminué grâce au piégeage et au tir d'été, ce qui contribue au bon développement des faisans. Il est souhaitable que les lois ne changent pas dans les mois à venir et qu'il reste possible de la réguler ?

Pour tout problème de nuisibles notre piégeur André DAGNEAUX est toujours prêt à intervenir.

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS remercie tous les partenaires, Commune, Fédération des chasseurs, GIC de DOMPAIRE, Agriculteurs et Particuliers qui nous permettent de réaliser ces projets.

**Le Président
Alain CHONAVEL**

A.S.G.D.C

ASGDC FOOT : une année exceptionnelle !!!

L'ASGDC FOOT est montée en DHR (division d'honneur régionale) en juin 2013, niveau ligue Lorraine, lors de la saison 2013/2014 : c'est le 7^{ème} niveau national, et le 6^{ème} club vosgien dans la hiérarchie.

C'est une énorme performance pour notre petit club ! Et nous avons terminé 4^{ème} au mois de juin dernier : vraiment ce fut une saison exceptionnelle.

Aller au 8^{ème} tour de la Coupe de France, c'est vraiment historique pour le club !

Domage, nous avons été éliminés par Illkirch, un club qui évolue en ligue Alsace au niveau « excellence ».

Et voilà, nous sommes passés tout près de l'exploit en nous inclinant 2-1 !

Un bus a pu être affrété pour le déplacement des joueurs, des éducateurs et des dirigeants grâce en partie aux subventions des communes de Dommartin, Chaumousey et Girancourt.



G. CHARLES

CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS

Harol / Dommartin aux Bois La vie au Centre



Le CPIS de HAROL/DOMMARTIN AUX BOIS compte 22 bénévoles, 17 hommes et 5 femmes. (3 Sous-Officiers, 19 Hommes du rang dont: 2 Caporaux-Chefs, 3 Caporaux et 14 Sapeurs).

↳ 6 à Dommartin (J-Pierre BINAUX, Pascal GUILLOU, Julien LEVIEUX, Aurélie CHONAVEL, Pierre VANÇON, Julie BRIOT)

↳ 16 à Harol

Pour le Centre, 38 interventions ont eu lieu en 2014, dont 14 sur la commune de Dommartin aux Bois: 9 Secours à Victimes, 1 Accident sur la Voie Publique, 3 interventions diverses et 1 feu de toiture.

Le 29 novembre 2014, les pompiers du secteur de Dompaire se sont retrouvés à Harol pour la Sainte Barbe. A cette occasion, ils étaient trois de notre commune à recevoir l'attestation de leurs formations :

Julien LEVIEUX:

- Formation Chef d'équipe
- Formation caisson Niveau 1
- Remise du grade de Caporal.

Aurélien CHONAVEL:

- Formation Initiale Niveau 1
- Premiers Secours en Equipe Niveau 1 et 2
- Remise de fourragère.

Pierre VANÇON:

- Premiers Secours en Equipe Niveau 2
- Attaque de feu
- Appareil Respiratoire Isolant Niveau 2
- Lot de Sauvetage et Protection Contre les Chutes Niveau 2
- Remise de fourragère.

Les deux amicales ont fusionné le 29 octobre 2014, ne faisant plus qu'une. La Sainte Barbe de cette nouvelle amicale a eu lieu dimanche 14 décembre 2014 à Harol, elle se fera alternativement sur les deux communes, nous l'accueillerons donc fin 2015.

Si comme ces hommes et ces femmes vous souhaitez vous investir et donner de vous-même pour le bien et la sérénité des habitants de nos deux communes, venez les rejoindre dans cette institution conviviale et amicale.



La solidarité et l'entraide chez les Sapeurs-Pompiers ne sont pas de vains mots et cette équipe dynamique est prête à vous le prouver si vous souhaitez la rejoindre.

Modalités d'engagement :

- ✓ Avoir entre 16 et 55 ans
- ✓ Jouir de ses droits civiques
- ✓ Être en bonne condition physique et médicale
- ✓ Se trouver en position régulière au regard du Service National
- ✓ Résider régulièrement en France

Contact: Sergent Dominique GAUTON
275 Route de Bains 88270 Harol
Tél : 06 11 71 08 68 ou 03 29 66 81 69

CONSULTATION / REFERENDUM

CONSULTATION DE TOUS LES LORRAINS LE 1^{er} FEVRIER 2015 portant sur la réalisation d'une gare d'interconnexion TGV-TER sise à VANDIERES

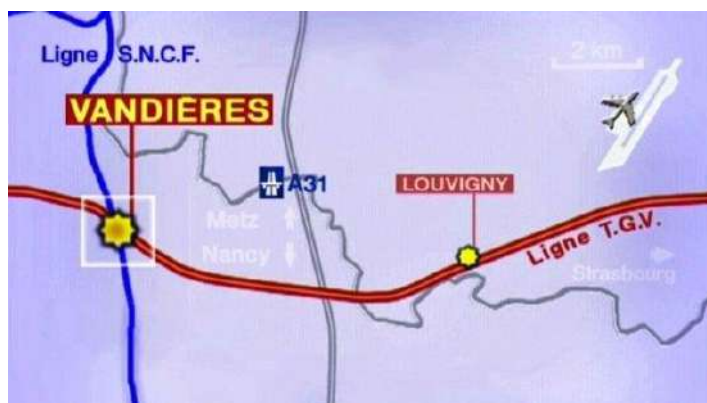
La région Lorraine souhaite l'organisation d'une consultation pour connaître l'avis des lorrains sur une possible construction d'une nouvelle gare TGV à Vandières (Meurthe-et-Moselle). Ce vote devrait se dérouler le 1^{er} février 2015, dans toutes les communes de la région.

Voici le texte qui sera porté au vote :

« La gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières, dont la construction a été reconnue d'utilité publique en 2011 par décret, peut être réalisée sans être supportée par une contribution nouvelle des collectivités publiques. Compte tenu de cette possibilité sur le plan financier, pensez-vous que le Conseil Régional de Lorraine puisse s'engager dans sa réalisation et dans la transformation de Louvigny en gare de fret TGV ? »

Un dossier d'information sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Région (place Gabriel Hocquard à Metz) ainsi que dans les mairies des communes chefs-lieux de canton de la région. Il sera également accessible sur www.lorraine.eu.

Le public sera informé de cette mise à disposition par voie de presse, quinze jours au moins avant le scrutin. Une campagne débutera le 2^{ème} lundi avant le scrutin et viendra compléter l'information.



Pour les utilisateurs d'Internet, vous pouvez également trouver plus d'informations sur les sites <http://www.loractu.fr> et <http://www.lorraine.eu/accueil/actualites/zone-actus/toutes-les-actualites/financement-du-projet-de-realisa.html>

RECENSEMENT MILITAIRE

Principe : Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Qui est concerné ? Tout jeune Français qui a 16 ans.

Comment se faire recenser ? Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents. Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul. Le jeune doit aller à la mairie du domicile, s'il habite en France.

Pièces à fournir : une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple) et un livret de famille à jour.



Quand se faire recenser ?

Délais

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Un jeune qui aurait décliné la nationalité française, mais qui ne l'a pas fait, doit se faire recenser dans le mois qui suit ses 19 ans.

Régularisation

Si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Quels sont les effets ?

Attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. Ni la mairie ne délivre de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Suite du recensement

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait : de ne pas pouvoir participer à la JDC, de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans, de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac, permis de conduire, etc.) avant l'âge de 25 ans

ÉTAT CIVIL

❖ Naissances :

- **Gatien VILLAUME**, né le 15 janvier 2014 de Vincent VILLAUME et Esther MABILLE à Adoncourt
- **Inès LOUVIOT**, née le 3 février 2014 de Victor et Emeline LOUVIOT à Adoncourt
- **Ambre SACHOT**, née le 11 mars 2014 de Anthony SACHOT et Johanna ANDRE à Agémont
- **Mellina BOURICHE**, née le 15 mars 2014 de Amar BOURICHE et Claire LEMUHOT à Adoncourt
- **Ilias TRUJILLO POPOVIC**, né le 06 mai 2014 de Jorge TRUJILLO GONZALO et Danijela POPOVIC à Barbonfoing
- **Chloé LEVIEUX**, née le 22 mai 2014 de Julien LEVIEUX ET Julie BRIOT à Barbonfoing
- **Louise CHARLES**, née le 10 octobre 2014 d'Anne-Laure CHARLES à Adoncourt ;



❖ Décès :

- **André FARINEZ**, décédé le 24 janvier 2014 à Golbey
- **Jeanne FARINEZ**, décédée le 15 août 2014 à Châtel-sur-Moselle
- **Pierre TACHET**, décédé le 21 novembre 2014 à Dompaire



❖ Mariages :

- **Franck BERNOT et Gaëlle TARDY**, le 1^{er} mars 2014
- **Michaël FORINI et Fanny SCHLUCK**, le 16 août 2014

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	16h00 à 17h45	Adresse e-mail : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	

HORAIRES MAISONS DES SERVICES 130, chemin des Mitroches à Girancourt

AGENCE POSTALE COMMUNALE Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 Tél : 03 29 37 57 03	MÉDECINS GÉNÉRALISTES Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58 Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.
MAISON DE L'EMPLOI Tous les après-midi de 14h00 à 17h00 Tél. : 03 29 36 15 47	INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72 Sur rendez-vous
MASSEURS-KINESITHERAPEUTE M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35 Sur rendez-vous	NUTRITIONNISTE Mme Perrine CONTE ☎ 06 03 57 38 83 Sur rendez-vous
ORTHOPHONISTE Mme Julie PIERREL ☎ 03 29 37 30 43 Sur rendez vous	PSYCHOLOGUE Mme Virginie LAPORTE ☎ 06 17 51 73 49 Sur rendez-vous